



Rédacteur : R DURAND

Destinataire(s) : Agents Maison Joly

Objet : Projet personnalisé d'accompagnement

Date : 22/07/2015

Modalité de réalisation du Projet Personnalisé d'Accompagnement

Références :

- Axe orientation stratégique du projet d'accompagnement des résidents du projet d'établissement
- Guide de bonnes pratiques professionnelles ANESM « les attentes des personnes et le projet personnalisé » décembre 2008
- HAS, critère 17 a (partie USLD)

Procédure distincte de l'accueil du résident, le projet personnalisé d'accompagnement (PPA) constitue la préoccupation essentielle de l'institution vis-à-vis de la personne accueillie. Interlocutrice privilégiée, la psychologue a un rôle crucial dans le recueil du parcours de vie du résident et dans la formulation de ses souhaits et de ses attentes. Les référents soignants assurent, quant à eux, le lien entre le résident, sa famille et l'institution.

Trois phases sont nécessaires à la réalisation du PPA :

- l'entretien de préadmission
- les entretiens approfondis
- la réunion en staff pluridisciplinaire

Entretien de préadmission

Objectifs :

- Assurer la continuité des soins.
- Établir une relation de confiance entre le résident et les professionnels.

La visite de préadmission sera effectuée par la psychologue et la cadre de santé. Cet entretien doit permettre de mieux connaître le futur résident, son parcours clinique et son histoire de vie.

Outre les éléments recueillis dans la fiche de liaison (**annexe 1**), l'entretien doit accompagner le résident dans le changement induit par l'hébergement en EHPAD/USLD. A ce propos un consentement à l'institutionnalisation doit être systématiquement assuré (copie de l'avenant remise au résident) (**annexe 2**). Cette fiche de liaison dûment remplie est le socle du PPA.

Lors de cet entretien, un support sera rempli :

Entretien approfondi

Objectifs :

- Nommer le référent professionnel
- Connaître les attentes précises du résident sans être intrusif
- Aboutir à une analyse partagée entre le résident et les professionnels afin de débiter la co-construction d'un projet réaliste.

Dès l'arrivée du résident, est nommé 1 référent professionnel parmi le personnel soignant ou non soignant.

8 à 15 jours au plus tard après l'admission du résident, dans le cadre de la procédure d'accueil, l'assistante et référente qualité informe les familles sur le fonctionnement de la structure et notamment du PPA.

Puis la psychologue reçoit sa famille. A l'issue de cet entretien, le référent soignant est annoncé à la famille. Le rôle du référent est clairement expliqué. Son nom est également affiché dans la chambre du résident.

Au plus tard 10 jours qui suivent l'arrivée du résident, un café de bienvenue est également offert au résident. Il est entouré du référent professionnel, d'un animateur, de la maitresse de maison ou d'un agent ASH, d'un personnel de l'encadrement et du bénévole référent de l'association « Les Amis de l'Hôpital ».

Lors du repas festif mensuel, une présentation des nouveaux arrivés est réalisée autour d'un apéritif de bienvenue. Si le résident(e) est dans l'incapacité de se déplacer, un temps d'échanges sera prévu à son chevet.

Au cours des 3 mois qui suivent l'admission du résident, le référent est chargé de recueillir des informations concernant les habitudes de vie du résident lors d'observations et d'échanges quotidiens. Le formulaire PPA est actuellement disponible en format papier. Entourés du référent, le résident établira son PPA. Ses attentes constitueront un aspect essentiel du PPA.

Un avenant au contrat de séjour sera alors signé par le résident ou par son représentant légal s'il n'est pas en capacité de comprendre.

Réunion du staff pluridisciplinaire à 3 mois

Objectifs :

- Formaliser un projet de vie du résident
- Définir au plus 6 objectifs, si cela est possible, à atteindre en fonction de l'évaluation de l'état de santé du résident et de ses attentes.
- Désigner un référent soignant qui sera chargé de suivre les objectifs.

Le staff pluridisciplinaire réunit l'ensemble des professionnels intervenant dans la structure. Dans un premier temps, un bref résumé du parcours clinique et de l'histoire de vie du résident sera effectué par le référent. Chacun des professionnels peut intervenir s'il veut apporter des éléments d'informations complémentaires. Ces éléments constituent le socle du projet personnalisé d'accompagnement.

Le staff définit des objectifs (**annexe 3**) à réaliser dans un délai de 6 à 9 mois maxi. Ils apparaissent sous forme d'une grille et relevés dans le formulaire du dossier du résident. Ils doivent être :

- Adaptés à la personne pour restaurer la compétence et la prise d'initiative.
- Concrets pour ancrer le sentiment d'avancée
- Priorisés pour restaurer l'estime de soi
- Respectueux de l'intimité

Le référent professionnel est chargé d'assurer leur suivi. Au bout de 6 à 9 mois, le staff évalue la réalisation des objectifs assignés. Les objectifs fixés seront redéfinis en cas de l'évolution de l'état de santé du résident.

À l'issue de ce staff, les objectifs du PPA sont envoyés au référent familial ou à son représentant légal.

Sur la mise en œuvre du projet de vie, il convient de :

- Être vigilant dans les premiers temps de mise en œuvre :
 - Zone de vigilance, période d'essai.
- Garder un rôle actif dans la mise en œuvre :
 - L'équipe veille à la réalisation du projet tout en s'assurant du confort de vie du résident.
 - L'équipe doit être vigilante aux signes de repli du résident ou de délégation des actions vers les professionnels.
 - Savoir tenir compte des nécessaires pauses dans le projet.
- Coordonner le projet et sa mise en œuvre :
 - Désigner dans l'équipe un référent soignant qui veille au respect du projet du résident par l'ensemble des professionnels.
- Suivre le projet :
 - Résident, proches et le cas échéant, le représentant légal ainsi que les professionnels vérifient l'avancée des objectifs et leur adéquation avec la situation du résident. Une grille récapitulant l'ensemble des objectifs des résidents à réaliser ou en cours de réalisation est intégrée dans le classeur PPA et mise à disposition des référents professionnels
- Accompagner les propositions d'interruption :
 - Organiser une rencontre avec les intéressés.
 - Analyser avec ces derniers les conséquences sur le projet.
 - Rechercher des solutions alternatives.
 - Aider le résident ou son représentant légal dans la recherche d'une solution.

Présentation des enseignements de cette phase au résident, ses proches et, le cas échéant, son représentant légal.

PARTICULARITÉS

Départ du résident

Lors du départ du résident, le référent professionnel devient référent du nouveau résident qui intègre la structure. Pas de changement si le résident déménage de chambre.

Départ du référent

Lors du départ du référent soignant, son remplaçant devient automatiquement référent du résident.